Envoyé en préfecture le 12/10/2022

ID: 095-219504305-20221006-2022_53-DE

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Octobre 2022 DÉLIBÉRATION N° 2022/53

Objet: COMMUNAUTE COMMUNES CARNELLES PAYS DE FRANCE **RAPPORT ACTIVITES 2021.**

Rapporteur: Monsieur Silvio BIELLO - Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-39 et L. 2224-5 relatifs aux rapports annuels;

Vu le rapport d'activités 2021 adressé par la Communauté de Communes Carnelles Pays de France (ici annexé);

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activités ci-joint annexé;
- DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 1/10/2022 Publié le : 1/10/2022 Exécutoire le : 1/10/2022

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

Le Maire,

Silvio BIELLO